

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-28

Séance du vendredi 8 février 2008

### **COLLEGE KENNEDY A MULHOUSE Extension et restructuration du collège avec création d'un gymnase**

#### **Avenant n° 1 au marché 352/06**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 08 décembre 2005
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
  - Réfection de l'éclairage public, des réseaux d'alimentations électriques et modification des alimentations C.F. (courant fort) et C.f. (courant faible) ;
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°352/06 conclu avec la société HUBER et CIE de MULHOUSE pour un montant de 14 924.40 € HT (17 849.58 € TTC) soit une augmentation de 13.35 % du montant du marché initial.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER